21 NOVEMBRE 2019 **Article de l'ACPPU**

L'administration de l'Université Laurentienne a porté atteinte à la liberté académique

(Ottawa – 21 novembre 2019) L'Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne (APPUL) a remporté une victoire importante dans sa lutte juridique pour faire valoir le droit à la liberté académique dans tout le pays.

En décembre 2015, le professeur Michael Persinger s'est vu brusquement retirer le droit d'enseigner un cours de psychologie après que l'administration de l'Université eut reçu une plainte d'un étudiant. Un arbitre vient de conclure que l'administration avait violé les droits du professeur aujourd'hui décédé.

« L'Université a commis une action inacceptable et contraire à la convention collective en interdisant au professeur Persinger d'enseigner […] et en diffusant le courriel en question […] aux étudiants inscrits à ce cours et, ce faisant, en négligeant de tenir compte de la liberté académique du professeur », écrit l'arbitre Kevin Burkett dans une décision par consentement rendue le 6 novembre.

La décision oblige également l'administration à engager dorénavant une véritable démarche de consultation avant de retirer à un professeur le droit de dispenser un cours et aussi d'évaluer les responsabilités et les fonctions des universitaires et leur droit à une enquête exhaustive en règle. L'Université a de plus convenu de « ne pas encourager publiquement le dépôt de plaintes contre des membres du personnel académique et […] de ne plus jamais mettre en place un numéro de téléphone unique pour la réception des plaintes ».

« Cette décision constitue un important précédent pour l'ensemble du personnel académique au pays, a déclaré le directeur général de l'ACPPU, David Robinson. La liberté académique est une condition fondamentale de la libre recherche du savoir et de la compréhension. »

« Nous sommes satisfaits de la décision, a ajouté le président de l'APPUL, Fabrice Colin, parce qu'elle envoie un message très fort à ses membres, bien qu'il s'agisse d'une victoire douce-amère du fait que le professeur Persinger ne soit plus parmi nous aujourd'hui. Nous sommes heureux que l'Université ait accepté de décerner une bourse annuelle à son nom pour saluer ses contributions reconnues à l'échelle internationale aux neurosciences et au domaine de la psychologie. Ardent défenseur de la liberté académique, le professeur Persinger a également reçu des prix prestigieux pour son enseignement et ses réalisations en recherche ».

-30-

Contact pour les médias : Valérie Dufour, directrice des communications, Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), 613-293-1810

Fabrice Colin, président, Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne (APPUL), 705-698-6763